

4 Politique

Portraits des juges constitutionnels (suite et fin)

Afriquita Agondjo : une juriste de formation

Martina ADA METOULE
Libreville/Gabon

DEPUIS quelques jours, les nouveaux juges constitutionnels sont connus. Parmi les six anciens qui ont été reconduits figure Afriquita Dolores Agondjo ép. Banyena. Qui est-elle ? C'est en 2012 que cette native de l'Ogoouée-Maritime fait son entrée dans l'institution dirigée par Marie-Madeleine Mborantsuo depuis 1991. Docteur en droit, Née à Paris (France) le 12 janvier 1967, Afriquita Dolores Agondjo ép. Banyena est au fait des questions électorales, des contentieux et autres, depuis près de sept ans. Aujourd'hui, elle embrasse un second mandat qui va s'étendre sur neuf ans. Rappelons que les résolutions desdites assises politiques de 2017 indiquent que, désormais, le mandat unique des juges constitutionnels court neuf ans. Commandeur de l'Ordre national du Mérite, la juge

Afriquita Dolores Agondjo Banyena a occupé diverses fonctions au sein de l'administration gabonaise. Entre conseiller juridique du ministre de la Ville, de la Promotion de la vie associative et de la Protection de la veuve et de l'orphelin (2006-2007), celui de la Coordination des Grands travaux, puis au ministère de la Communication (2005), Afriquita Dolores Agondjo a fait ses preuves. Elle a également mis son expertise au service du ministère des Affaires étrangères, en qualité de chargée d'études (2000-2002).

Ce parcours professionnel n'a pas empêché cette compatriote de partager ses connaissances avec la jeunesse estudiantine de l'Université Omar Bongo. Dans ce temple du savoir, elle a été enseignante vacataire à la faculté des Lettres et des Sciences humaines, tout comme à l'Institut universitaire des Sciences de l'Organisation Sophie Ntoutoume Emame (IUSO-SNE), entre 2000 et



Photo : DR

2015.

Par ailleurs, cette juge constitutionnelle a pris part à de nombreux séminaires et stages professionnels à l'étranger.

Afriquita Dolores Agondjo ép. Banyena : un nouveau défi.

Portraits des juges constitutionnels

Jacques Lebama : un homme de loi

Martina ADA METOULE
Libreville/Gabon

MAGISTRAT hors hiérarchie, Jacques Lebama a été reconduit parmi les neuf juges de la Cour constitutionnelle. Né le 23 avril 1964 à Koula-Moutou dans la province de l'Ogoouée-Lolo, cet Officier de l'Ordre national a intégré la Haute juridiction en 2012. Par ailleurs, avant son entrée dans le milieu consacré aux questions constitutionnelles, Jacques Lebama, magistrat de formation est un grand commis de l'Etat. Ce d'autant que son expérience professionnelle

en dit long. Diplômé de l'Ecole nationale de la Magistrature, l'homme a également mis ses connaissances au profit de la jeunesse. Il a été enseignant vacataire à l'Ecole polytechnique de l'Université des sciences et techniques de Masuku (Franceville). Il est également passé par la faculté de Droit et des Sciences économiques de l'université Omar Bongo et, naturellement, à l'Ecole nationale de Magistrature.

De même que, dans les institutions judiciaires, Jacques Lebama a laissé ses marques, notamment, au Tribunal de Première instance de Libreville où il



Photo : DR/ L'Union

Jacques Lebama

a occupé les fonctions de juge d'instruction (1990-1991), vice-président (1992-1995), président du Tribunal de première instance de Port-Gentil (1995-1999). C'est après avoir été président de Chambre à la Cour d'Appel judiciaire de Libreville pendant près de deux ans que le magistrat hors hiérarchie intègre les effectifs de la Cour constitutionnelle. D'abord, en qualité d'assistant entre 2010 et 2012.

Sept ans durant au fait des questions institutionnelles, Jacques Lebama vient de se voir reconduire au sein de la Haute juridiction pour un mandat unique de neuf ans.

Portraits des juges constitutionnels

Lucie Akalane : Une magistrate d'expérience

ONDOUBA'NTSIBAH
Libreville/Gabon

D'AUCUNS parleraient d'un retour, pour parler de la nomination de Mme Lucie Akalane au sein de la nouvelle équipe à la Cour constitutionnelle. Tant elle y avait déjà exercé en tant qu'Assistante. Fonction qu'elle occupait avant sa nomination, en juin 2018 comme Conseiller membre de la Haute autorité de la Communication (HAC). Née en mars 1960 à Lambaréné (Moyen-Ogooué),

Lucie Akalane a commencé sa formation scolaire dans sa ville natale avant d'intégrer l'Institut privé d'enseignement secondaire (IPES), l'actuel lycée Djoué Dabany, où elle a obtenu son baccalauréat (série G2), en 1982. Un an plus tard elle est reçue au concours d'entrée à l'Ecole nationale de la Magistrature (ENM). Quatre années après, elle obtient son diplôme d'études judiciaires. Mme Akalane est aussi titulaire d'une licence en droit public. A peine sortie de l'ENM,

Photo : WILFRIED MBINAH/ L'Union



Lucie Akalane est affectée au Tribunal de première instance de Lambaréné en qualité de Substitut du Procureur de la République. Elle effectue un stage en 1989 à la section internationale de l'Ecole de la Magistrature de Paris (France). En 1993, elle est

La nomination de Mme Lucie Akalane lèbère un siège à la HAC.

affectée au Tribunal de première instance de Libreville, comme Substitut du Procureur. Puis s'en suit une longue expérience qui l'a également conduite à la Cour d'Appel administrative (Substitut du Commissaire général à la Loi, Commissaire générale adjoint), au Conseil d'Etat (Commissaire générale à la Loi adjoint), et à la Cour de Surêté de l'Etat (Juge), etc. En octobre 2016, Lucie Akalane est nommée au gouvernement, comme ministre déléguée chargée de l'Enseignement primaire.